# MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**Prestation de collecte et de revalorisation des biodéchets pour les établissements pénitentiaires de la Direction interrégionale des services pénitentiaires du Grand Est**

Marché n°25DISP67DBF30

# REGLEMENT DE CONSULTATION

# Date limite de remise des offres : 28/11/2025 16h30 (heure de Paris)

Code de la commande publique (CCP) adopté par l’ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE STRASBOURG**

19 rue Eugène Delacroix

BP 16

67035 STRASBOURG CEDEX 2

Table des matières

[I. Objet du marché 3](#_Toc205545639)

[II. Téléchargement et composition du dossier de consultation 3](#_Toc205545640)

[III. Conditions du marché 3](#_Toc205545641)

[1. Étendue de la consultation et mode du marché 3](#_Toc205545642)

[2. Compléments 4](#_Toc205545643)

[3. Variantes 4](#_Toc205545644)

[4. Visite sur site 4](#_Toc205545645)

[5. Forme juridique de l'attributaire du marché 4](#_Toc205545646)

[6. Délai d’exécution 4](#_Toc205545647)

[7. Modification de détail au dossier de consultation 4](#_Toc205545648)

[8. Délai de validité des offres 4](#_Toc205545649)

[IV. Présentation des offres 5](#_Toc205545650)

[1. Pièces de la candidature et de l’offre 5](#_Toc205545651)

[V. Jugement des offres 6](#_Toc205545652)

[VI. Conditions de remise des offres 7](#_Toc205545653)

[VII. Information aux candidats non retenus 8](#_Toc205545654)

[VIII. Procédures de recours 8](#_Toc205545655)

[IX. Renseignements complémentaires 8](#_Toc205545656)

## Objet du marché

Le contrat porte sur la prestation de collecte et de revalorisation des biodéchets pour les établissements pénitentiaires en gestion publique de la Direction interrégionale des services pénitentiaires du Grand Est.

La prestation englobe quatre aspects principaux :

* La collecte des biodéchets
* La mise à disposition et maintenance d’équipements de collecte de biodéchets
* Le nettoyage des équipements de collectes de biodéchets
* La revalorisation des biodéchets collectés

Le marché est alloti en 16 lots, correspondants aux 16 établissements pénitentiaires concernés.

La description des prestations et leurs spécifications techniques figurent dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP).

## Téléchargement et composition du dossier de consultation

Le DCE est téléchargeable intégralement sur PLACE.

Il est recommandé de créer un compte sur la plateforme où vous renseignerez notamment le numéro SIRET et la raison sociale de votre société ainsi qu'une adresse électronique de façon à vous tenir informé des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure.

Le dossier de consultation relatif à la consultation objet du présent règlement comprend les documents suivants :

* **L’acte d'engagement (AE)**
* **Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP)**
* **Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**
* **Le cahier des clauses de sécurité (CCS)**
* **Annexe 1 : le bordereau de prix unitaire (BPU)**
* **Annexe 2 : le cadre de réponse technique (CRT)**
* **Annexe 3 : Attestation de visite obligatoire**

Le soumissionnaire prend soin de vérifier que le dossier de consultation est complet. Il dispose à cet effet d'un délai de six (6) jours à compter de son téléchargement. Au-delà de cette échéance, le dossier sera réputé complet.

## Conditions du marché

### Étendue de la consultation et mode du marché

Le présent marché est passés selon une procédure formalisée par un appel d’offre ouvert (L.2124 2, R.2124-2- 1° et des articles R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique).

### Compléments

Le candidat n'a pas à apporter de modifications ni de compléments aux CCAP et CCTP sauf dispositions contraires.

### Variantes

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

### Visite sur site

Afin de prendre en compte les particularités et proposer un contenant et une fréquence de passage adaptée à chaque site, les candidats doivent obligatoirement visiter les sites identifiés à l’article I.4. du CCAP.

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent contacter les agents référencés pour chaque site pour convenir d’un rendez-vous.

À l’issue de la visite, les candidats doivent faire signer l’attestation de visite jointe en annexe 3 : Attestation de visite. **L’attestation est signée par le responsable de site et remise au candidat. Les candidats doivent joindre les attestations de visite des sites dans leur réponse à la consultation.**

**L’offre d’un candidat n’ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire d’un site sera éliminée pour le ou les lots concernés.**

### Forme juridique de l'attributaire du marché

Le marché sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'opérateurs économiques. En cas de groupement, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

### Délai d’exécution

Le délai d’exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne pourra pas excéder 60 jours ouvrés à compter de la notification du marché.

### Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir former de réclamation à ce sujet.

### Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## Présentation des offres

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation. Leur offre électronique sera constituée des éléments suivants :

### Pièces de la candidature et de l’offre

Les documents suivants justifient de la capacité du candidat à concourir :

1. **Lettre de candidature (DC1) ou Document Unique de Marché Européen (DUME)**
2. **Déclaration du candidat (DC2)**
3. **en cas de présentation d’un sous-traitant dans le dossier de candidature, une déclaration de sous-traitance (prestations sous-traitées égales ou supérieures à 600 euros T.T.C.) via le formulaire DC4 ou équivalent**
4. **en cas de candidature présentée par une entreprise en situation de redressement judiciaire : la copie du jugement prononcé**
5. **Chiffre d’affaires : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures similaires, réalisés au cours des trois derniers exercices**
6. **Moyens humains : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat des trois dernières années**
7. **Moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose**
8. **Attestations d'assurance en cours de validité**
9. **la copie des derniers certificats fiscaux et sociaux disponibles.**

Dans un souci de traitement rapide du dossier, et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l’offre, les soumissionnaires sont informés que l’acheteur souhaite la production des éléments ci-après :

1. **Attestation d’assurance en cours de validité**
2. **Extrait KBIS**
3. **RIB**

Le candidat devra fournir une offre comprenant :

1. **L'acte d'engagement (AE) dûment complété et signé**
2. **LE BPU dûment complété**
3. **Un mémoire technique détaillé présentant tous les descriptifs et indications attendus conformément au CCAP, CCTP et RC, ainsi que tous les justificatifs permettant d’apprécier les caractérisés techniques. Il pourra être complété par tous documents que le soumissionnaire jugera nécessaires.**

À l’appui de sa candidature, le candidat pourra, à la place du DC1 et DC2, produire le **Document unique de marché européen (DUME)**. Le document unique de marché européen (DUME) est une déclaration sur l'honneur des opérateurs économiques servant de preuve a priori en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers.

Le DUME consiste en une déclaration officielle par laquelle l'opérateur économique affirme que les motifs d'exclusion concernés ne s'appliquent pas à lui, que les critères de sélection concernés sont remplis et qu'il fournira les informations pertinentes requises par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice. Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel.

Le Document Unique de Marché Européen est soit accessible directement sur le profil d’acheteur soit accessible via le Service DUME : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil>.

Une documentation complète pour l’utilisation ou l’implémentation du « Service DUME » sur un profil d’acheteur est mise à disposition sur le site : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>.

## Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-7 et R2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

Les critères intervenant pour le jugement des candidatures sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Critère principal | Pondération |
| Valeur technique de l’offre | 40% |
| Prix | 50% |
| Environnement | 10% |

Les critères de jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

* **Valeur technique de l'offre : 40 %**

**Organisation de la collecte (15%)**

Fréquence et fiabilité du service

Gestion des aléas et continuité de service

Respect des créneaux horaires

**Équipements de collecte (15%)**

Qualité, durabilité et adaptabilité des contenants

Diversité de l'offre selon les contraintes des sites

Délais de mise à disposition et de remplacement

**Maintenance et nettoyage (10%)**

Fréquence et qualité du nettoyage

Maintenance préventive et curative

Réactivité en cas de dysfonctionnement

* **Prix : 50 %**

Modalités de calcul : 30 × (prix minimum observé / prix du candidat)

* **Développement durable : 10 %**

Veuillez préciser dans votre réponse technique

* Les moyens de valorisation des biodéchets
* Les étapes et la traçabilité du processus
* Le type de bilan proposé

Les critères sont notés sur 100, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération. La note totale est notée sur 100.

## Conditions de remise des offres

Les candidats doivent transmettre leurs offres exclusivement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Les plis électroniques doivent être déposés avant la date et l'heure limites indiquées en première page du présent règlement.

Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour transmettre leur offre afin d'éviter tout problème technique lié à l'encombrement de la plateforme.

Format des fichiers : L'ensemble des documents à remettre à l'appui de l'offre devra être converti au format PDF, seul format de nature à supporter la signature électronique.

Le SIRET du candidat renseigné dans PLACE doit correspondre au SIRET du candidat renseigné dans l’acte d’engagement.

Les offres sont rejetées dans les cas suivants :

* Offre hors délai : Lorsque le pli est reçu par l’acheteur après la date et l’heure limite fixée dans la consultation.
* Offre anormalement basse : Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n’apporte pas de justification du prix après demande de l’acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l’originalité, de la réglementation applicable ou d’une aide d’État.
* Offre inappropriée : L’offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l’acheteur.
* Offre irrégulière : L’offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l’acheteur. Offre inacceptable Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l’acheteur au contrat.

## Information aux candidats non retenus

La décision de rejet d'une offre sera notifiée au(x) candidat(s) non retenu(s) via l'envoi d'un message sur la plateforme PLACE, transmis à l'adresse mail renseignée lors du dépôt de l'offre.

## Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix

BP 51038

67070 STRASBOURG

Tél : 03 88 21 23 23

Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser à :

Unité des Achats et des Marchés Publics (UAMP)

Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) du Grand Est

19 rue Eugène Delacroix

BP 16

67035 STRASBOURG Cedex 2,

Courriel : [liste.uamp.disp-strasbourg@justice.fr](mailto:liste.uamp.disp-strasbourg@justice.fr)